



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 15
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 07 avril 2025 à 19h30

Présidence : Madame Nathalie Fragnière

Préavis municipal n° 02/2025 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la reconstruction du centre sportif, parcelle 22 « Pré Devant »

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- Vu le préavis municipal n° 02/2025 du 24 février 2025
- Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

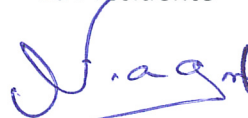
Décide :

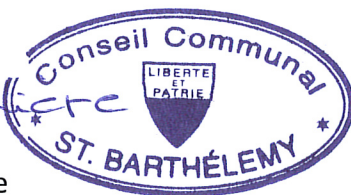
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude pour la reconstruction du centre sportif, parcelle 22 « Pré Devant »
- D'octroyer à cet effet un crédit d'étude de CHF 25'000.00 TTC. Ce montant sera financé selon l'accord passé entre la Commune et l'entreprise Orlatti SA, en compensation des nuisances supportées par la Commune de St-Barthélemy en lien avec la décharge « En Tiverney »

Ainsi délibéré en séance du 07 avril 2025.

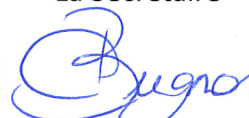
Au nom du Conseil communal

La Présidente


Nathalie Fragnière



La Secrétaire


Carole Bugnon